



Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 029-212901052-20260521-D2026052122-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en
exercice : 29

L'an deux mille vingt six

Présents : 27

Le 21 mai

Votants : 29

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Procurations : 3

Convocation du Conseil
Municipal en date du
15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachele LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_22

Objet : GUIDE INTERNE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - ACTUALISATION

Considérant que le règlement interne de la commande publique annexé au règlement budgétaire et financier a été approuvé par le Conseil municipal le 28 juin 2018 et actualisé les 17 février 2021, 22 octobre 2021 et 3 mars 2022,

Considérant que ce guide a pour but d'établir, en complément de la réglementation en matière de commande publique, les modalités internes des achats publics à la Ville de Landivisiau,

Considérant dès lors qu'il convient de mettre à jour ce guide interne,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'actualisation du guide interne telle qu'annexée,
- Acte la transposition de toute mesure réglementaire à venir portant actualisation de ce règlement.

Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

